



Lyon, le 18 octobre 2024

Page 1 / 2

Pour le pouvoir d'achat des habitants, la Région lance sa mutuelle santé pour tous

Pour préserver le pouvoir d'achat de ses habitants, la Région propose « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes » une mutuelle accessible à tous sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge. Les offres, élaborées avec 5 mutuelles de la région, garantissent des tarifs attractifs, ainsi qu'une meilleure couverture santé pour les habitants du territoire.

Trois offres pour préserver le pouvoir d'achat des habitants de la région

Si en Région Auvergne-Rhône-Alpes, environ **300 000 personnes ne bénéficient pas de complémentaire santé** en raison des coûts souvent trop élevés, les **trois offres de complémentaire santé**, « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes » garantissent désormais l'accès à la santé sur le territoire à tous les habitants qui en font la demande.

- Dispositif clé en main : l'offre essentielle, l'offre confort, l'offre sérénité.
- Tarifs attractifs dans la durée par rapport à des offres comparables sur le marché.
- Augmentation tarifaire limitée dans le temps et qui n'évoluera plus dès lors que le bénéficiaire aura atteint les 85 ans.
- Une couverture allant au-delà du 100 % santé concernant les appareils auditifs, les chirurgies réfractives, les lentilles, les implants dentaires, l'orthodontie.
- Prise en charge de la contraception non remboursée par la sécurité sociale, des vaccins, de l'ostéodensitométrie .

Une mutuelle santé moins chère pour les étudiants

Deux offres spéciales sont également proposées **aux étudiants à partir de 20€** par mois, dont une comprenant un forfait dédié à la consultation avec un psychologue.



Une attention portée sur la prévention et les soins post-cancers



Lyon, le 18 octobre 2024

Page 2 / 2

Concernant la prise en charge de soins esthétiques post-cancer, aujourd'hui, de nombreux soins, pourtant essentiels pour les personnes touchées par la maladie, s'accompagnent de restes à charge importants. « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes » propose des offres permettant par exemple la prise en charge des prothèses capillaires semi-naturelles (actuellement seules les synthétiques sont intégralement remboursées) ; des implants mammaires (suite à une mastectomie, cancer du sein) etc.

Quatre conditions sont nécessaires afin d'être éligibles à cette complémentaire santé

Disposer d'un numéro de sécurité sociale ; ne pas avoir de mutuelle ou être couvert par un contrat individuel depuis plus de 12 mois pour pouvoir bénéficier de la résiliation à tout moment ; ne pas être bénéficiaire de la C2S, résider en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les maires qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans la mutuelle régionale et être un relai auprès de leurs habitants, des CCAS et des associations, afin qu'à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes, une offre attractive dans la durée soit proposée.

« Aujourd'hui, les mutuelles deviennent de plus en plus onéreuses, rendant l'accès à la santé difficile pour certains de nos compatriotes, notamment les étudiants, les seniors et les travailleurs indépendants. Environ 300 000 personnes n'ont pas de complémentaire santé, ce qui est alarmant. Les conséquences de cette situation sont graves : pour les étudiants, cela se traduit par des choix de non-soins, et pour les retraités, par des décisions douloureuses comme ne pas consulter un dentiste. Cela ne peut plus être acceptable », Laurent WAUQUIEZ, Conseiller spécial.

« Pour qu'il y ait de la santé, il faut qu'il y ait un service. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous nous sommes plutôt singularisés par rapport à ce qui peut exister ailleurs sur le territoire, à tous les niveaux et avec un champ très large. Il est essentiel qu'il y ait, que ce soit dans une métropole ou dans une zone rurale, une offre à proximité des habitants. Quand on a 300 000 personnes qui n'ont pas de couverture santé, ce n'est pas satisfaisant. Aujourd'hui, nous venons corriger cette situation en apportant la dernière brique : après avoir permis aux professionnels de santé de s'installer, nous venons maintenant soutenir les habitants, afin qu'ils puissent accéder aux soins auxquels ils ont droit », Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

> Plus d'infos : auvergnerhonealpes.fr ou 04 2800 2800

La Région n'a aucun rapport financier avec les mutuelles et leurs adhérents.

